

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Séance du lundi 30 janvier 2023**

**Présents :** 11

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 25 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Xavier SÉNÉGAS.

**Votants:** 12

**Sont présents:** Xavier SÉNÉGAS, Alain BOUISSET, Cedric CATHALA-CAUMETTE, Andre CABROL, Damien ABRIAL, Frederic BELOT, Michele CLAUSTRES, Gaelle GORUCHON, Anais MUNILL, Jean-Maxime SANTURE, Louis SCIBONA

**Représentés:** Michel CABROL

**Excuses:**

**Absents:** Chloe LAMBERT, Elena RUIZ, Marine VIRGOS

**Secrétaire de séance:** Frederic BELOT

---

**Ordre du jour:**

1/ Approbation du PV du conseil du 12/12/2022

2/ DÉLIBÉRATIONS :

- Vente terrain parcelle AB 0382
- Nouveau chiffrage + nouvelle réalisation Parking / OP Route de Caunes
- Validation du RPQS 2021
- Demandes de subventions pour les projets 2023 (cantine, Peinture intérieure Eglise, Pré-verger...)
- Prévoyance Complémentaire employés

3/ PROJETS 2023 :

- Travaux assainissement Route de Caunes
- Trottoirs Route de Caunes
- Place de l'Eglise
- "Café Farenc"
- Usine Pourcines

4/ DIVERS :

- Taille platanes
  - Coupes bois
  - Consommations excessives d'eau
  - Voeux du 04/02/2023
  - Commissions
-

La séance est ouverte à 20h.

## **1/ Approbation du PV** de la séance du Conseil Municipal du 12/12/2022

### **2/ Les délibérations** suivantes sont votées :

- Objet: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR TRANSFERT ET ENTRETIEN DE LA ZAE - 2023 DE 01

Monsieur le Maire informe qu'afin de finaliser le dossier du transfert des ZAE à la CCTMN, il convient d'établir une convention d'entretien de cette ZAE.

Il demande au membres du conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après avoir délibérer, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement à ses adjoints, dans l'ordre de désignation, à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

- Objet: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ASSO THORE RUGBY CLUB - 2023 DE 02

L'association sportive THORE RUGBY CLUB de St Amans Soult a demandé à la municipalité de bien vouloir lui mettre à disposition des locaux et équipements pour les entrainements hebdomadaires de l'association.

Il convient d'établir une convention de mise à disposition d'équipements entre la commune d'ALBINE et l'association THORE RUGBY CLUB.

Monsieur le maire demande au membres du conseil municipal de délibérer sur cette proposition et de lui accorder l'autorisation de signer cette convention.

Après avoir délibérer, le conseil municipal approuve la rédaction de cette convention de mise à disposition d'équipement et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement à ses adjoints, dans l'ordre de désignation, à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

- Objet: VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB 0382 - COMMUNE / COUTUREAU - 2023 DE 03

M. et Mme COUTUREAU souhaitent acquérir une partie de la parcelle AB 0382 attenante à leur propriété.

Cette parcelle appartient à la commune d'Albine.

Après entente entre les deux parties, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, les conditions définies pour cette vente.

Le terrain sollicité sera vendu au prix de 1000 €.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acheteurs (M. et Mme Coutureau).

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la vente comme suit :

- prix de vente de la parcelle demandée : 1 000 €
- les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acheteurs
- autorise M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement à ses adjoints, dans l'ordre de désignation, à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

- Objet: VALIDATION DU RPQS 2021 - 2023 DE 04

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA).

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

- Objet: DEMANDE SUBVENTIONS - OP ROUTE DE CAUNES - TRANCHE 2 + PARKING - 2023 DE 05

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été votée lors du conseil municipal du 12 avril 2022 pour demander des subventions auprès de l'Etat et du Département concernant le projet "**d'Aménagement de la Route de Caunes - Traverse Tranche2 + Parking**" situé sur la RD88 et traversant le coeur du village.

L'estimation du montant total du projet dans sa globalité (route, trottoirs, parkings, espaces verts) s'élevait alors à 659 099.64 € HT.

Ce projet prévu pour 2022 a été retardé et un nouveau chiffrage des devis a été présenté avec notamment la création d'un nouveau parking.

L'estimation actuelle du projet s'élève à **718 181.71 € HT** (voir devis en annexe)

<b>RÉCAPITULATIF PAR POSTE</b>	<b>COÛT HT EN €</b>	<b>PRESTATAIRE</b>
<b>Coût Travaux Traversée</b>	570 413.15	PAPYRUS
<b>Coût Parking</b>	96 191.50	PAPYRUS
<b>Maîtrise d'ouvrage Parking</b>	9 620.56	PAPYRUS
<b>Maîtrise d'ouvrage Route de Caunes</b>	41 956.52	SOL & CITÉ
<b>TOTAL</b>	<b>718 181.73</b>	

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le nouveau chiffrage et de réitérer notre demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL2023, auprès du Département et de la Région.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- 39 % d'auto-financement de la commune sur la totalité du projet, soit : 280 090.89 €
- 30 % au Département, soit : 215 454.51€
- 11 % à la Région, soit : 78 999.99 €
- 20% à l'Etat au titre de la DSIL, soit : 143 636.34 €

Le conseil municipal approuve et vote à la majorité POUR, le nouveau chiffrage du projet, le plan de financement et les demandes d'aides financières auprès de l'Etat, au titre de la DSIL, du Département et de la Région.

- Objet: PARTICIPATION COMMUNALE POUR LA PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS - 2023 DE 06

Le Maire, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité social territorial ;

Considérant que selon les dispositions des articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités ;

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

Dans le domaine de la prévoyance, après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Il est décidé d'adopter **le montant mensuel de la participation de la commune et de le fixer à 25 € / mensuel par agent.**

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget BP 00520 de 2023, chapitre 012, article 6455.

- Objet: DEMANDE DE SUBVENTIONS - RENOVATION CUISINE ALAÉ - 2023 DE 07

Monsieur Le Maire rappelle qu'à la rentrée scolaire 2022-23 a été mis en place un ALAÉ. Cet ALAÉ se situe dans un ancien logement autrefois mis à disposition pour les enseignants par la commune au sein des bâtiments de l'école.

Le projet prévu pour 2023 est de rénover totalement la cuisine en y installant du mobilier et du matériel adaptés aux normes sanitaires et de sécurité imposées aux collectivités.

Pour cela, il est indispensable de faire des demandes d'aides financières auprès de l'Etat et du Département.

L'estimation du projet s'élève à **12 600.39 € HT** (voir description du projet et devis en annexe)

Le plan de financement proposé est le suivant :

- 20% d'auto-financement de la commune, soit : 2 520 €
- 30 % au Département, soit : 3 780 €
- 50 % à l'Etat au titre de la DETR, soit : 6 300 €

Le conseil municipal approuve et vote à la majorité POUR, la demande de subventions auprès du Département de de l'Etat (au titre de la DETR 2023) pour le projet de Rénovation de la cuisine de l'ALAE et le plan de financement proposé.

- Objet: AVENANT A L'ETAT DE L'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS 2023 - 2023 DE 08

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de M.LE BIHAN de l'ONF concernant un avenant à la délibération du Conseil Municipal du 06 octobre 2022 votée sur les coupes à assoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Cet avenant est joint en annexe à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité POUR, pour l'avenant proposé par l'ONF.

- Objet: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ONF ET LES ASSOCIATIONS DE VELOS - 2023 DE 09

Les associations sportives de vélo et notamment ALBINE VÉLO CLUB et VÉLO CLUB DU THORÉ circulent, lors de leurs entraînements, au sein de la forêt communale dont la gestion est assurée par l'ONF.

Il conviendrait d'établir une convention entre les divers intervenants afin que l'accès à la forêt soit règlementé.

L'ONF se propose de rédiger cette convention.

Monsieur le maire demande au membres du conseil municipal de délibérer sur cette proposition et de lui accorder l'autorisation de signer cette convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la rédaction de cette convention et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement à ses adjoints, dans l'ordre de désignation, à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

### **3/ Projets 2023**

- Le Projet d'Aménagement de la route de Caunes va permettre de refaire le réseau d'assainissement, d'eau potable et l'aménagement de surface de la route (revêtement, parking, trottoirs....). Les travaux devraient débuter au printemps 2023.

- Achat effectif le 07/02/2023 du "Café Farenc" pour en faire un Tiers lieu.

- la société de chasse a demandé à la Mairie un local pour les chasseurs sur le terrain de l'usine Pourcines, suite à la vente de l'ancien local du "Peladou".

#### 4/ Divers

- la tailles des platanes est en cours
- la taille dse tulipiers du Barraillé et des arbres du parking du lac est programmée et commandée à l'entreprise Chabbert
  
- commande du dégrilleur pour la Micro-centrale
  
- les Voeux du Maire se dérouleront le 04/02/2023 à la salle des fêtes
  
- Forêt :
  - La renégociation du prêt FFN est en cours
  - Coupe des épicéas malades (à voir avec l'ONF)
  
- Projet de mettre la cuisine de l'ALAE aux normes - Demande de subventions
- Prévoir une Convention avec le rugby Club - Projet d'homologation du terrain
- Salle Des Fêtes : Changer le Micro-Ondes, la cafetière, les rideaux et plaques de l'estrade

L'ordre du jour est terminé,la séance est levée.

Le Maire,  
Xavier SENEGAS

Le secrétaire,  
Frédéric BELOT